

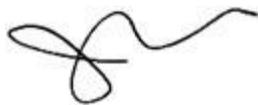
## Déclaration de la SOGC sur l'accès à la contraception

**25 septembre 2020**

Les Canadiennes ont besoin d'être soutenues afin d'atteindre leurs objectifs en matière de reproduction, soit éviter une grossesse imprévue, se protéger de l'intensification de la violence conjugale et éviter la pauvreté exacerbée par une grossesse imprévue. Plus que jamais, les femmes et familles du Canada doivent pouvoir profiter d'un accès universel et sans obstacle à la contraception. La SOGC lance un appel à tous les paliers gouvernementaux pour collaborer à l'atteinte de ce but. La pandémie de la COVID-19 a amplifié l'urgence de ce besoin.

Sur le plan de la reproduction, la SOGC appuie le principe de choix libre de toute coercition et est d'avis que toutes les femmes ont droit à toute l'information sur les différentes méthodes contraceptives offertes et à un accès complet à ces méthodes. Les femmes doivent être en mesure de choisir et d'utiliser les méthodes qui leur conviennent, qu'il s'agisse du stérilet, de l'implant, du timbre, de l'injection, de la pilule ou de l'anneau, d'une méthode barrière, d'une contraception d'urgence ou d'une combinaison de ces méthodes.

La directrice générale de la SOGC  
Jennifer Blake, M.D.



Le président du conseil  
d'administration de la SOGC  
Dario Garcia, M.D.

